

ANIMAUX DES RANCHES CANADIENS EN ANGLETERRE.

(Annexe au rapport de M. Dyke.)

LIVERPOOL, 7 février 1888.

L'arrivée en Angleterre de plusieurs milliers d'animaux élevés sur les ranches canadiens a été un événement qui marquera une nouvelle ère dans le commerce des animaux du Canada. Bien que tout d'abord il existait chez les bouchers et les vendeurs quelques préjugés à l'égard de ce bétail, il n'a évoqué que de l'admiration. Afin de montrer l'opinion qu'en a aujourd'hui le commerce, je donne ci-dessous des extraits de lettres que j'ai reçues des principaux commerçants et vendeurs qui ont eu à disposer de ces animaux.

M. George Roddick écrit ce qui suit : " Sous le rapport de la race et de la condition, ces animaux l'emportaient sur tous ceux qui nous sont jamais venus des ranches des Etats-Unis. Ils pesaient au delà de 800 livres prêts pour l'étal ; leur chair était bonne de couleur et de qualité ; et ils conservaient encore une assez bonne quantité de gras, vu le temps qu'il avaient passé en wagons et en steamers. Quand on saura comment les traiter comme il faut dans le voyage, je n'ai pas de doute qu'ils pourront faire une avantageuse concurrence à n'importe quels animaux étrangers qui se disputent notre marché. "

MM. Jas. Nelson et Fils écrivent : " Les animaux qui nous sont venus de l'ouest sont fort estimés de nos bouchers ; ils sont tout-à-fait aussi bons que les meilleurs animaux du Colorado, sinon supérieurs, et nous prédisons que la fortune attend les éleveurs du Nord-Ouest Canadien aussitôt que leurs efforts pour l'amélioration des races seront plus évidents. "

MM. John Gibbett et Fils disent : " Nous avons reçu en tout trois envois d'animaux des ranches canadiens du Nord-Ouest, savoir :

64 à Londres, steamer *Assyrian*, envoyés par un exportateur de Montréal.

133 do do do la N. W. Cattle Co., Montréal.

197 à Bristol, steamer *Texas* do The New Oxley Cattle Co.

" Eu égard au long voyage qu'ils venaient de faire, ces animaux nous sont arrivés en fort bonne condition. Ils paraissaient être la plupart mêlés de Shorthorn, et quelques-uns de Hereford. Chez quelques-uns la chair était de couleur un peu foncée, mais en somme ils étaient de qualité fort acceptable, et n'en cédaient guères aux autres envois canadiens. "

JOHN DYKE,

Agent du gouvernement canadien.

ADDENDUM.

M. S. Gardner, agent d'immigration à Saint-Jean, N.-B., écrit en date du 3 mars 1888, que le nombre total de ceux qui se sont établis au Nouveau-Brunswick durant l'année est de 1,662, et que ce nombre n'est pas compris dans les états fournis par la douane.